



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
5 février 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 17 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Yousfi (Algérie)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Saha

Sommaire

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences

Point 118 de l'ordre du jour : Planification des programmes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-57443 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 121 de l'ordre du jour : Plan des conférences
(A/61/32, A/61/129 et Add.1, A/61/300 et A/61/499)

1. **M^{me} Udo** (Présidente du Comité des conférences) présente le rapport du Comité (A/61/32) et explique que, pour la première fois, la plupart des questions à l'ordre du jour du Comité ont été traitées dans un seul document. Elle fait par ailleurs observer que le Comité a adopté par consensus le projet de résolution qui figure dans le rapport.

2. Dans ce projet de résolution, le Comité a approuvé le projet de calendrier des conférences et réunions pour 2007. Il s'est félicité que le taux d'utilisation global des services de conférence pour les quatre lieux d'affectation soit passé à 85 %. À cet égard, la Présidente indique qu'elle a tenu des consultations avec les présidents et secrétaires des organes qui sous-utilisent systématiquement leurs ressources pour essayer de trouver des moyens d'améliorer la situation. Grâce à ces efforts, en 2006, trois de ces organes ont pu atteindre ou dépasser la barre des 80 %. Les futurs présidents du Comité devraient continuer d'organiser des consultations de ce type, en particulier avec les présidents entrants des organes qui sous-utilisent les ressources. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait également maintenir un mode de planification dynamique et les organes intergouvernementaux devraient se montrer plus réalistes dans leurs demandes de services de conférence. Si la proportion des réunions tenues par des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux lieux d'affectation est passée à 87 % en 2005, ce chiffre demeure inférieur aux résultats enregistrés par le passé, et donc préoccupant.

3. Le Comité des conférences a noté que tous les organes ayant leur siège à Nairobi y ont tenu leurs réunions en 2005, et prié le Secrétaire général d'étudier les moyens d'accroître l'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique.

4. Le Comité des conférences a souligné la nécessité de tenir compte de l'incidence de l'exécution du plan-cadre d'équipement sur les réunions devant se tenir au Siège, sans que leur qualité soit compromise, et pris

note avec satisfaction des progrès accomplis en ce qui concerne le système de gestion intégrée à l'échelle mondiale, tout en demandant l'assurance que les nouvelles technologies seront compatibles et d'une utilisation aisée, et en requérant davantage de renseignements sur les travaux des équipes spéciales compétentes et sur la suite donnée à leurs recommandations. Il s'est de nouveau dit préoccupé par le retard accumulé dans la publication des documents, dans toutes les langues officielles, et a pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour réduire le retard accusé au niveau des comptes rendus analytiques de séance.

5. S'agissant des services de traduction et d'interprétation, le Comité des conférences s'est dit préoccupé par le taux d'autorévision et le taux élevé de vacance de postes à Nairobi. Il a souligné la nécessité de planifier les successions étant donné les changements qui vont avoir lieu au cours des prochaines années, et demandé qu'il lui soit régulièrement fait rapport sur la proposition relative à la mise au point d'une méthode globale de mesure des résultats et de gestion de la performance. La Présidente note que lors de la visioconférence annuelle avec les autres lieux d'affectation, l'accent a été mis sur la qualité des services et la satisfaction des usagers et qu'il est donc demandé au Secrétaire général, dans le projet de résolution, de faire rapport sur la qualité des services d'interprétation dans tous les lieux d'affectation.

6. **M. Chen Jian** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) présente le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/61/129 et Add.1), qui est, pour la première fois, soumis sous la forme d'un seul document de synthèse, conformément aux réformes visant à rationaliser les rapports, et qui couvre un large éventail de questions liées aux efforts déployés par le Secrétariat pour répondre aux demandes des États Membres, y compris les moyens novateurs d'assurer le service des réunions des groupes régionaux. S'agissant des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), le taux d'utilisation des interprètes s'est nettement amélioré en 2004-2005 et des candidats ont été sélectionnés pour pourvoir un poste d'informaticien et des postes d'interprète de la cabine arabe. Par ailleurs, l'ONUN et la Commission économique pour l'Afrique renforcent leur collaboration pour mettre en

commun les meilleures pratiques dans le domaine des services de conférence.

7. Le rapport présente un certain nombre d'éléments nouveaux, notamment des renseignements sur le principe de la responsabilité, la gestion des documents, les comptes rendus analytiques et les indicateurs de résultats. L'objectif poursuivi est de déplacer l'accent pour donner moins d'importance aux normes de productivité, qui donnent une mesure brute des résultats, axée seulement sur l'aspect quantitatif du travail, et privilégier un système permettant de mesurer les résultats d'ensemble de façon plus globale et à un niveau plus élevé. Les conclusions sont aussi souvent des propositions sur ce qui doit être fait pour que le Secrétariat puisse mieux s'acquitter des tâches qui lui sont confiées, et il est important que la Commission donne des orientations sur des questions comme le respect des délais, le contrôle des documents, la transparence et les mesures visant à assurer le respect du principe de la responsabilité. À cet égard, le Secrétaire général adjoint remercie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) d'avoir recommandé que les départements auteurs fassent de la soumission ponctuelle des documents des indicateurs de résultats du projet de budget-programme.

8. Pour la première fois, le rapport contient des statistiques relatives à la présentation, au traitement et à la publication des documents de pré-session pour le premier semestre de 2006 (annexe IV), les États Membres ayant demandé que les responsabilités soient clairement définies au sein du Secrétariat. Ces statistiques ont servi de base aux conclusions concernant la gestion des documents (chap. IV) et, avec les statistiques habituelles relatives aux réunions d'un échantillon d'organes de l'ONU, elles devraient permettre d'obtenir un tableau complet des deux principales composantes de la gestion des conférences.

9. On trouve aussi à l'annexe V le texte de la première déclaration adoptée lors de la partie directive de la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications, tenue en 2006. Comme il est très difficile de trouver du personnel linguistique qualifié, et étant donné les changements démographiques qui vont se produire dans les services linguistiques, les participants ont dit que la formation devrait figurer au premier rang des priorités. Le Département a donc planifié les concours de recrutement de personnel linguistique à

organiser au cours des cinq prochaines années, et communiqué les résultats au Bureau de la gestion des ressources humaines. La Commission doit appuyer le Secrétariat dans les efforts qu'il déploie pour doter les services de conférence de ressources suffisantes. Le Département a également l'intention d'améliorer les programmes de formation interne et externe, de multiplier les échanges de personnel entre organisations et de nouer des contacts directs avec les établissements où sont formés les linguistes que recrutent les organisations internationales. À cet égard, la possibilité que les universités adaptent leurs programmes de formation de traducteurs et d'interprètes aux besoins de l'Organisation est à l'étude.

10. Dans son rapport sur le plan-cadre d'équipement et l'incidence des travaux sur les réunions devant se tenir au Siège pendant leur déroulement (A/61/300), le Secrétaire général a bien expliqué que les principales activités de l'Organisation ne pâtiront pas de la situation si elles sont soigneusement planifiées à l'avance. Il a formulé plusieurs recommandations que la Commission voudra peut-être faire à l'Assemblée générale. À cet égard, le Secrétaire général adjoint pense, comme tous les membres du Comité des conférences, que la qualité des services de conférence et l'égalité de traitement des services linguistiques ne doivent pas être compromises par la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement.

11. Faisant le bilan de son mandat, le Secrétaire général adjoint note que le Département a adopté une approche dynamique de la gestion des conférences et est bien avancé sur la voie d'une gestion globale intégrée. Une approche dynamique a également été adoptée sur le plan opérationnel, avec l'adoption du concept d'améliorations au niveau global. Plus précisément, dans le domaine de la gestion des documents, le système de créneaux et de gestion des dérogations, qui permet de planifier bien à l'avance, contribue à une présentation ponctuelle des documents, et un système de la planification des capacités qui met en correspondance les besoins prévus (en amont) et les effectifs disponibles (en aval), facilite le traitement de la documentation. L'acheminement électronique des documents, l'impression à la demande et l'expansion de la traduction contractuelle et délocalisée permettent au Département de fonctionner plus économiquement et l'aident à publier les documents dans les délais.

12. L'amélioration de la gestion du calendrier et des méthodes de programmation, et notamment l'utilisation du système e-Meets, en place dans les quatre lieux d'affectation du Département, ont abouti à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles pour le service des conférences. Des progrès appréciables ont également été accomplis sur la voie d'une gestion globale des services de conférence. Des politiques, pratiques et procédures communes ont été recensées dans les quatre lieux d'affectation à des fins de normalisation et un grand projet informatique, a été lancé. Le climat de confiance et de bonne volonté qui a été instauré grâce aux échanges permanents entre les quatre lieux d'affectation devrait également favoriser la rationalisation des services de conférence.

13. Des efforts importants ont aussi été déployés pour répondre aux préoccupations des États Membres. Les comptes rendus analytiques des séances de l'Assemblée générale paraissent à l'heure actuelle trois mois environ après la fin de la session; le retard accumulé a été rattrapé jusqu'en 2003 et les comptes rendus établis avant 2002 sont en cours de traitement; des enquêtes sont menées chaque année auprès d'un échantillon d'organes intergouvernementaux et des réunions d'information sur la qualité des services linguistiques sont organisées deux fois par an. Avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Département va s'efforcer d'améliorer les procédures d'évaluation de la satisfaction des États Membres en ce qui concerne les services de conférence, moyennant notamment la conception d'un questionnaire plus révélateur. Il est donné suite immédiatement aux plaintes formulées par les États Membres et des mesures correctives sont prises au besoin.

14. C'est grâce à une planification soigneuse et à une exécution diligente qu'il a été possible d'améliorer la situation. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne deux des quatre objectifs fixés par le Département, à savoir l'amélioration du respect des délais et l'amélioration du rapport coût-efficacité. Grâce à l'adoption d'une approche globale, la productivité s'améliore constamment et le Département a déjà considérablement gagné en efficience. Le renforcement de la qualité a toujours été une priorité pour le Département, même si certains facteurs indépendants de sa volonté l'empêchent parfois d'atteindre cet objectif.

15. Le Secrétaire général adjoint souligne qu'au cours des cinq dernières années, il a été impressionné par le professionnalisme et le dévouement dont fait preuve le personnel du Département, même dans les conditions les plus difficiles, et que ce sont vraiment les fonctionnaires qui font la force de l'Organisation.

16. Il rappelle que cinq ans auparavant, il était clair que la réforme du Département, bien qu'indispensable, ne serait pas aisée. À la veille de son départ, il est donc fier de pouvoir dire – sans pour autant nier que beaucoup reste à faire – que grâce à cette réforme, et à tous les progrès concrets qui ont été accomplis, le Département est mieux à même d'affronter l'avenir. Les orientations que donnera la Commission pour la suite seront les bienvenues.

17. **M. Saha** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif (A/61/499) concernant l'examen du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/61/129 et Add.1), dit que le Comité consultatif a pris note des progrès que le Département a accomplis sur la voie d'une gestion globale des services de conférence, tout en préservant la qualité, et préconise de nouveaux efforts dans ce domaine. En ce qui concerne l'utilisation des ressources disponibles pour le service des conférences, il prend note de la hausse du taux d'utilisation et demande que soient expliqués en détail tous les facteurs qui ont occasionné des pertes de temps. Le Comité consultatif souhaite également que des renseignements sur les capacités internes d'impression soient donnés dans les prochains rapports; il déplore que des méthodes et indicateurs permettant d'évaluer la productivité, l'efficience et le rapport coût-efficacité n'aient pas encore été adoptés. Enfin, il prend note du fait qu'il est prévu d'adopter de nouveaux indicateurs de résultats.

18. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie le Secrétaire général adjoint de tout ce qu'il a fait pour améliorer la gestion des conférences. Le Groupe des 77 et la Chine, qui attachent une grande importance à la qualité des services de conférence, appuient les recommandations que le Comité des conférences a faites dans son rapport (A/61/32), ainsi que le projet de résolution qu'il y a présenté.

19. La représentante de l'Afrique du Sud se félicite que le taux d'utilisation des ressources disponibles

pour le service des conférences ait augmenté, en particulier à New York, mais souligne qu'il faudrait mesurer les pertes de temps plus précisément pour obtenir un résultat exact. Les futurs présidents du Comité des conférences devraient pérenniser la pratique inaugurée par la Présidente en exercice, c'est-à-dire continuer de consulter les organes intergouvernementaux qui n'ont pas utilisé les ressources qui leur étaient allouées pendant trois années consécutives, et faire fond sur l'approche triple qu'elle a adoptée.

20. Il reste préoccupant que l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la différence des autres lieux d'affectation, dépende de fonds extrabudgétaires pour près de la moitié des ressources dont il a besoin pour le service des conférences, ainsi que pour la planification et la coordination centrales. Or, l'Assemblée générale souhaite que tous les lieux d'affectation soient traités sur un pied d'égalité; la question doit donc être abordée lors des prochains débats sur le budget. Le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a déployé des efforts louables pour améliorer l'utilisation des salles de conférence à la Commission économique pour l'Afrique, et il est positif qu'il se soit rendu à Nairobi.

21. Bien que l'Assemblée générale ait demandé au Secrétaire général, dans sa résolution 60/236 B, de chercher des moyens d'améliorer l'offre de services pour les réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, ces services sont toujours fournis au cas par cas et, souvent, ne le sont que si d'autres réunions sont annulées. Ce ne saurait être une solution à long terme, d'autant que les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des conférences doivent améliorer leur taux d'utilisation. L'Afrique du Sud aimerait obtenir des explications complémentaires sur les moyens par lesquels le Secrétaire général propose de régler le problème, en particulier l'affectation de ressources spéciales et une programmation du calendrier qui permettrait de rendre l'offre de services plus prévisible, deux propositions appuyées par le Groupe des 77 et la Chine.

22. Le Département n'a malheureusement pas réussi à remédier au problème chronique de la parution tardive des documents, qui a des incidences négatives sur le processus intergouvernemental. Même si c'est avant tout au Département qu'il incombe de prendre des mesures, le Secrétaire général devrait aussi tenir

pour responsables les départements auteurs qui soumettent leurs documents en retard, empêchant ainsi le Département de respecter la règle des six semaines.

23. Bien que dans sa résolution 60/236 B, l'Assemblée générale ait réclamé la mise au point d'un mécanisme permettant d'établir à qui, au Secrétariat, incombe telle ou telle responsabilité, s'agissant de la présentation, du traitement et de la publication des documents, le Comité des conférences n'a toujours pas fait de recommandations à ce sujet. Le Groupe espère qu'il le fera sans tarder. L'Assemblée générale a, dans ses résolutions 52/214 et 57/283, donné des directives sur la longueur maximale des documents du Secrétariat, mais ces directives ne concernent pas les organes intergouvernementaux, doivent être appliquées avec souplesse et ne peuvent nuire à la qualité des documents, que ce soit du point de vue du contenu ou de celui de la présentation. Comme l'a rappelé l'Assemblée générale dans sa résolution 55/222, les règles relatives à la distribution simultanée des documents, sur papier, et à leur affichage sur les sites Web dans les six langues officielles, doivent être respectées. Les écarts fréquemment observés dans ce domaine doivent être expliqués. Les comptes rendus analytiques et procès-verbaux étant importants pour la mémoire institutionnelle de l'Organisation, le Groupe accueille avec satisfaction le projet pilote visant à accroître la disponibilité de ces documents, et voudrait obtenir davantage de précisions sur la possibilité de fixer des délais pour leur parution.

24. Le problème persistant des taux de vacance de postes élevés, en particulier à la cabine arabe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, est préoccupant. Pour y remédier, il serait peut-être souhaitable, entre autres mesures concrètes, de demander aux États Membres d'aider à organiser des concours et à faire savoir qu'ils ont lieu. Le Groupe a déjà proposé son assistance dans ce domaine. La traduction et l'interprétation devant être de la plus haute qualité, le coût ne devrait pas être le premier souci lors du recrutement de personnel temporaire pour les services linguistiques. Le Groupe attend avec intérêt les résultats de l'évaluation du système de gestion intégrée à l'échelle mondiale effectuée par le Secrétariat et approuve les recommandations du Comité des conférences en ce qui concerne les incidences du plan-cadre d'équipement sur les réunions.

25. **M. Pyysalo** (Finlande) prend la parole au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie,

pays en voie d'adhésion, de la Croatie, de l'ex-République de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Islande, du Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine. Il souligne que les organes intergouvernementaux et les organes d'experts de l'Organisation des Nations Unies doivent, pour travailler efficacement, pouvoir compter sur des services de conférence appropriés, à savoir des documents publiés à temps, des services linguistiques de qualité et des installations de conférence adaptées. Par ailleurs, comme la gestion des conférences absorbe des ressources du budget ordinaire, il est indispensable que l'efficacité, l'efficience, la précision, la qualité et la cohérence des services fournis dans toutes les langues officielles soient assurées.

26. Comme les États Membres le lui ont demandé, le Département a fait avancer de nombreuses réformes, notamment en ce qui concerne la gestion dynamique des documents, le calcul des capacités, la coordination terminologique, la traduction assistée par ordinateur et le grand projet informatique. Il doit poursuivre sur cette voie et améliorer encore la coordination des services de conférence. Tout en se félicitant que les documents soient de plus en plus souvent soumis dans les délais impartis et que le taux d'utilisation des services de conférence ait augmenté, l'Union européenne pense, comme le Comité consultatif, que toute perte de temps au niveau des services de conférence doit être recensée et expliquée. Par ailleurs, il importe que les services de conférence soient maintenus, au même niveau de qualité, pendant l'exécution du plan-cadre d'équipement. L'Union européenne prend note des recommandations faites par le Secrétaire général à cet égard (A/61/300); elle note en particulier que les réunions devront se tenir aux heures prévues pour que les travaux de construction n'aient pas à être interrompus. Elle approuve par ailleurs la résolution proposée par le Comité des conférences (A/61/32, annexe I), tout en déplorant que certaines questions – qu'elle entend soulever à l'occasion de consultations officieuses – n'aient pas été abordées.

27. **M. Ibsen** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation félicite le Comité des conférences pour le projet de résolution qu'il a proposé à l'unanimité, et compte que les États Membres étudieront le rapport (A/61/32) avec soin. Sachant que le budget de la

gestion des conférences pour l'exercice biennal 2006-2007 est de près de 590 millions de dollars, les États Membres devraient encourager le Département à poursuivre ses efforts pour gagner en efficacité et en efficience. Toute réduction du coût, de la fréquence ou de la durée des réunions constituerait un pas dans la bonne direction.

28. Le taux d'utilisation des services de conférence s'étant amélioré, le Département devrait poursuivre ses efforts pour éviter que des ressources ne soient gaspillées parce que des réunions commencent en retard, se terminent plus tôt que prévu ou sont annulées, ce qui n'arriverait pas si les présidents des organes concernés le tenaient au courant. La délégation américaine préférerait nettement que les arrangements en vigueur soient maintenus et que des services de conférence soient fournis aux groupes régionaux et autres grands groupes au cas par cas, en fonction des ressources disponibles. Malgré le caractère limité de ces ressources et la multiplication des demandes de services, il a été possible de répondre favorablement à 87 % des requêtes, un pourcentage assez satisfaisant. Le Département a entrepris de rationaliser ses activités, et non de les étendre, et il ne doit donc pas investir de ressources supplémentaires pour répondre à toutes ces demandes, mais s'efforcer, avec les présidents des grandes commissions et des conférences, de passer avec les groupes régionaux des accords comparables à ceux que la Cinquième Commission a conclus. La délégation américaine se félicite que le pourcentage de documents soumis dans les délais ait augmenté et que le Secrétaire général en ait fait un des indicateurs de résultat du contrat annuel qu'il passe avec les chefs de département, car il s'agit là d'un gage de transparence et de respect du principe de la responsabilité. Elle préconise par ailleurs l'utilisation des ressources en ligne, qui permettra d'éviter le gaspillage.

29. **M. Muhith** (Bangladesh) dit qu'il est vital, pour le bon fonctionnement du processus intergouvernemental, que les services de conférence soient bien gérés. Le projet de résolution proposé par le Comité des conférences constitue un pas dans la bonne direction, dans la mesure où il traduit les vues exprimées par les États Membres pendant la session et où son adoption faciliterait les travaux de la Cinquième Commission et aiderait le Département à mieux s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées. Depuis cinq ans, le Département déploie des efforts de réforme considérables, mais il reste beaucoup à faire,

car la réforme n'est pas un événement ponctuel mais un processus continu.

30. La gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale a permis de rapprocher les différents lieux d'affectation (New York, Genève, Nairobi et Vienne). Il est à espérer que l'utilisation des logiciels de traduction assistée par ordinateur permettra d'améliorer la qualité des produits et des services fournis. Puisque le Département est chargé de la gestion globale des services de conférence dans les quatre lieux d'affectation, il serait souhaitable que des précisions supplémentaires soient communiquées quant à un éventuel manque de contrôle des ressources communes des lieux d'affectation autres que New York. Le Bangladesh aimerait également en savoir plus sur le grand projet informatique et le comité de pilotage informatique, dans la mesure où les lieux d'affectation doivent pouvoir collecter, consulter et échanger facilement des données.

31. Il est d'une importance cruciale, pour le bon déroulement du processus intergouvernemental, que les documents paraissent dans les délais. Malgré les progrès accomplis récemment, le problème subsiste. Comme l'a dit le Comité consultatif, ce facteur devrait figurer dans le projet de budget-programme comme indicateur de résultats pour les départements auteurs. Le taux de vacance de postes dans les services linguistiques de plusieurs lieux d'affectation, en particulier Nairobi, est un autre problème qui se pose depuis longtemps. Il faut espérer que le Secrétaire général saura proposer des idées novatrices pour remédier à cette situation, d'autant que le problème ne fera qu'empirer avec le départ à la retraite de 20 % du personnel linguistique du Siège dans les cinq ans.

32. **M. Golovinov** (Fédération de Russie), soulignant que le Comité des conférences joue un rôle central dans la gestion des réunions et conférences de l'Organisation, se félicite que la session, fructueuse, ait abouti à une proposition de projet de résolution qui devrait faciliter les travaux de la Cinquième Commission. Les réformes entreprises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sont importantes, dans la mesure où elles ont pour objectif d'améliorer la qualité des services fournis aux États Membres, dans les six langues officielles, au Siège de l'Organisation et dans les autres bureaux. Toutefois, les réformes doivent permettre d'abandonner progressivement, sans précipitation, les pratiques et le matériel inefficaces ou

surannés. Toutes les nouvelles méthodes envisagées doivent être étudiées avec soin pour qu'il soit établi qu'elles sont efficaces, qu'elles donnent les résultats attendus et qu'elles pourront être adaptées aux besoins particuliers du Département, et des différents lieux d'affectation.

33. Pour que la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale donne de bons résultats, il faut que la charge de travail soit équitablement répartie entre le Siège et les autres bureaux et que le Département joue le rôle de coordonnateur. L'initiative devrait aboutir à ce que tous les documents de l'Organisation soient publiés sur Internet, à ce que des outils informatiques faciles à utiliser soient disponibles pour toutes les langues officielles et à ce que la terminologie de l'Organisation soit harmonisée, dans le respect de l'usage grammatical et stylistique moderne propre à chacune de ces langues.

34. Malheureusement, la règle imposant la distribution simultanée des documents de l'Organisation dans les six langues officielles – confirmée par l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions – continue d'être régulièrement enfreinte. Le fait que le premier rapport d'ensemble pour 2005, établi en application de la section V de la résolution 60/283 de l'Assemblée générale intitulée « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » ne soit paru que dans une des six langues officielles, au mépris des règles relatives à la distribution simultanée des documents et du règlement de l'Assemblée générale, en est un exemple frappant. Comme ce rapport est inscrit au programme de travail de la Cinquième Commission, la délégation russe espère que le Secrétariat le publiera rapidement dans toutes les langues officielles et expliquera ce qui s'est produit.

35. La satisfaction des États Membres étant un des principaux indicateurs de la qualité des services de conférence fournis par le Département, celui-ci devrait mettre au point un système d'évaluation continue des sentiments des usagers. Les États Membres doivent tous avoir la possibilité de faire part de leurs impressions aux responsables du Département, conformément aux dispositions de la résolution 60/236 B de l'Assemblée générale. Les réunions d'information que le Département organise deux fois par an avec les États Membres permettent aux délégués de comprendre les problèmes qui se posent au niveau des services de

conférence et d'exprimer leur point de vue. Il incombe désormais au Département d'en tirer les conséquences. La délégation russe demeure pour sa part préoccupée par la qualité inégale de l'interprétation du russe vers l'anglais. L'interprétation et la traduction vers le russe ne sont pas parfaites, mais des progrès ont été faits récemment, entre autres grâce aux mesures que le Service russe de traduction a prises pour que les traducteurs répondent de la qualité de leurs travaux.

36. Les concours organisés en 2005 et 2006 pour les interprètes, traducteurs, éditeurs et rédacteurs de procès-verbaux russophones devraient permettre au Secrétariat de recruter du personnel qualifié. La délégation russe espère que les concours organisés pour les autres langues officielles donneront également de bons résultats, et elle approuve entièrement l'idée d'établir des contacts plus directs avec les établissements d'enseignement supérieur pour qu'il soit plus aisé de recruter du personnel linguistique. Le Département ne doit pas non plus oublier que les services linguistiques doivent être traités sur un pied d'égalité du point de vue des conditions de travail et des ressources humaines et financières pour que tous les services fournis soient de qualité. Ce sont d'ailleurs des questions que l'Assemblée générale a abordées dans ses résolutions 59/265 et 60/236 B. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement ne doit porter atteinte ni à la qualité des services de conférence ni à l'égalité de traitement de tous les services linguistiques du Secrétariat.

37. **M. Diab** (République arabe syrienne) dit que son pays attache une grande importance au plurilinguisme, un des traits distinctifs de l'Organisation. Pour que les États Membres puissent mener à bien leurs travaux, la publication des documents et les services de traduction et d'interprétation fournis pour les réunions tant officielles qu'officieuses des grandes commissions et des organes subsidiaires doivent obéir à des critères de qualité et de précision. Organe intergouvernemental chargé des services de conférence et instance particulièrement importante pour les délégations non anglophones, le Comité des conférences a soumis un rapport instructif et utile.

38. La délégation syrienne se félicite que le taux d'utilisation des services de conférence se soit amélioré, mais souligne que tous les lieux d'affectation doivent être traités sur un pied d'égalité, en particulier du point de vue des investissements, comme l'Assemblée générale l'a décrété dans plusieurs de ses

résolutions. Les taux de vacance de postes élevés dans les services de langue arabe à Nairobi sont un problème persistant que le Secrétariat doit parvenir à régler, peut-être en demandant aux États Membres de diffuser les avis de vacance de poste et de contribuer à l'organisation des concours. Le fait que 20 % du personnel linguistique du Siège doit partir à la retraite dans les cinq prochaines années ne laisse pas non plus d'être préoccupant. La délégation syrienne appuie le Secrétariat dans les efforts qu'il déploie pour resserrer ses liens avec les universités afin que les jeunes diplômés aient acquis les compétences sur lesquelles l'Organisation doit pouvoir compter.

39. La coordination est nécessaire pour que traducteurs et interprètes utilisent la grammaire et le vocabulaire en usage et des efforts doivent être déployés pour que les documents soient de bonne qualité et paraissent à temps et simultanément dans toutes les langues. La délégation syrienne regrette que certains documents ne soient affichés sur Internet que dans un nombre limité de langues. L'Organisation doit continuer de fournir aux groupes régionaux et autres groupes les services de conférence dont ils ont besoin pour travailler. Les comptes rendus analytiques constituant la mémoire institutionnelle de l'Organisation, la délégation syrienne approuve le projet pilote visant à éponger le retard accumulé et soutient l'idée qu'un calendrier précis soit arrêté pour leur parution.

40. **M. Shen Yanjie** (Chine) se félicite des progrès accomplis par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au cours des cinq dernières années. Le Département s'est progressivement transformé et s'est mis à agir au lieu de réagir : il a bien avancé sur la voie d'une gestion intégrée à l'échelle mondiale, assure le service des réunions des groupes régionaux, fournit des services de conférence et a adopté des instruments de mesure des résultats. Il utilise davantage l'informatique, ce qui lui a permis d'améliorer la communication entre les quatre lieux d'affectation et d'améliorer dans l'ensemble la qualité des services fournis.

41. La situation s'est également améliorée en ce qui concerne la soumission des documents. Le Département a su faire preuve de plus de souplesse et mieux hiérarchiser les activités, ce qui l'a aidé à publier les documents dans les délais. Puisque les retards sont souvent dus au fait que les départements auteurs ne soumettent pas les documents à temps, le

Département devrait communiquer encore mieux avec eux.

42. Pour ce qui est du respect du principe de la responsabilité, le Département a progressivement introduit des outils permettant d'évaluer les résultats obtenus, notamment du point de vue de la satisfaction des usagers. La délégation chinoise se félicite des mesures prises pour améliorer la qualité des services linguistiques, comme la formation de nouveaux membres du personnel et l'organisation de réunions semestrielles auxquelles les États Membres peuvent faire des observations. Le Département doit veiller à ce que les traducteurs et les interprètes utilisent les derniers outils technologiques. Le personnel temporaire doit bénéficier des mêmes conditions de travail que le personnel permanent et il est indispensable que les documents soient distribués simultanément dans les six langues officielles pour qu'il soit bien clair que celles-ci ont toutes la même importance.

43. **M. Hussain** (Pakistan) dit que les mesures qu'a prises le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour harmoniser le calcul des capacités disponibles dans tous les lieux d'affectation et pour assurer une gestion dynamique des documents vont dans le sens des réformes que l'Assemblée générale a préconisées dans sa résolution 60/236 B. Il faut toutefois veiller à ce que la traduction assistée par ordinateur ne vienne pas compromettre la qualité ou la précision des travaux. La délégation pakistanaise se félicite que le taux d'utilisation global soit passé de 83 % en 2004 à 85 % en 2005, mais déplore que s'il a dépassé pour la première fois la barre des 80 % à New York, il a diminué dans les autres lieux d'affectation. Les efforts déployés pour éviter le gaspillage des ressources disponibles pour le service des conférences devraient aussi porter sur le respect de l'horaire des réunions, car chaque heure de réunion avec services complets coûte des milliers de dollars à l'Organisation. Il importe de limiter au maximum le nombre de réunions imprévues car les ressources qui y sont consacrées pourraient être versées au Compte pour le développement. Toutefois, lorsqu'il arrive que la Cinquième Commission doive se réunir pendant de longues heures pour achever ses travaux, elle doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires. Il convient aussi de garantir l'égalité de traitement des différents lieux d'affectation et de toutes les langues officielles. À ce propos, la délégation pakistanaise

s'inquiète du taux de vacance de postes élevé dans les services linguistiques de Nairobi et voit là un problème à régler à titre prioritaire.

44. En ce qui concerne le service des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, les chiffres révèlent une tendance positive, puisque 87 % des réunions ont bénéficié de services d'interprétation en 2005, contre 85 % en 2004. Il reste toutefois beaucoup de progrès à accomplir, étant donné qu'entre mai 2001 et avril 2002, des services d'interprétation ont été fournis pour 98 % des réunions de groupes régionaux. Le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies dépend en grande partie de la qualité et de la précision des traductions et de l'interprétation. La délégation pakistanaise aimerait donc obtenir des renseignements complémentaires sur les mesures prises pour donner suite aux plaintes des États Membres en ce qui concerne la qualité des traductions. Tous les documents de conférence doivent par ailleurs être publiés simultanément dans les six langues pour que tous les États Membres puissent participer aux débats. Quant aux comptes rendus analytiques des séances des organes intergouvernementaux, l'objectif premier ne doit pas être de faire des économies mais de produire des textes précis et utiles. Étant donné que le départ en retraite d'une bonne partie du personnel linguistique formé est imminent, la délégation pakistanaise se félicite de la proposition que le Secrétaire général a faite au paragraphe 86 de son rapport (A/61/129).

45. L'éternel problème de la parution tardive des documents fait obstacle au bon déroulement des débats des organes intergouvernementaux, en particulier pour les délégations de taille restreinte. Bien que la proportion des documents publiés à temps ait augmenté l'an passé, la situation est loin d'être satisfaisante. La transparence et le respect du principe de la responsabilité dans ce domaine sont d'une importance cruciale, surtout pour ce qui est de la suite donnée aux observations faites par les organes intergouvernementaux concernés.

46. Enfin, puisque les travaux de construction du plan-cadre d'équipement doivent commencer prochainement en application, la délégation pakistanaise engage tous ceux qui souhaitent organiser des réunions au Siège à contacter le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour que l'espace limité qui pourra servir aux conférences soit utilisé au mieux.

47. **M. Getachew** (Éthiopie) se félicite que le taux d'utilisation des services de conférence ait augmenté dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation des Nations Unies. Il juge particulièrement encourageant qu'à la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, il soit passé à 67,9 % pour la période de janvier à juin 2006. À cet égard, il est heureux de savoir que la Commission peut compter sur une solide équipe d'informaticiens et dispose de bons services d'imprimerie et de publication. Tout comme le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence, il est donc d'avis que l'Union africaine pourrait confier certains de ses travaux de publication à la Commission. Il considère également qu'il serait souhaitable que, comme cela a été suggéré, la Commission coopère plus étroitement avec l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le domaine des technologies et sur le plan des échanges d'informations concernant l'expérience acquise et les pratiques portant leurs fruits.

48. **M^{me} Udo** (Présidente du Comité des conférences) dit qu'elle attendra les consultations officieuses pour répondre en détail aux importantes questions qui ont été posées afin de ne pas retarder les travaux de la Commission.

49. **M. Chen** (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) dit que le Département tiendra compte de toutes les observations faites. S'agissant du rapport d'ensemble sur les travaux de l'Organisation, visé dans la résolution 60/283 de l'Assemblée générale, auquel la Fédération de Russie a fait référence, ce qui était demandé d'après lui était un modèle sujet à commentaires sur la forme et le fond plutôt qu'un document devant être examiné immédiatement.

Point 118 de l'ordre du jour : Planification des programmes (A/61/6 (Part One) et (Prog. 1 à 27), A/61/16, A/61/64, A/61/83 et Corr.1 et A/61/125)

50. **M^{me} Taylor Roberts** (Présidente du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/61/16), explique que le Comité a étudié les questions relatives aux programmes, et notamment l'exécution des programmes de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005, le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009, et plusieurs rapports

d'évaluation publiés par le Bureau des services de contrôle interne, ainsi que les questions de coordination, du point de vue du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé « Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », et les observations que le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat avaient faites après lecture de ce rapport. Elle ajoute qu'il a par ailleurs envisagé des moyens d'améliorer ses propres méthodes et procédures de travail.

51. Le CPC a félicité le Bureau des services de contrôle interne d'avoir amélioré la présentation du rapport sur l'exécution des programmes, conformément aux demandes de l'Assemblée générale et aux siennes, et œuvré à la promotion d'une culture du résultat dans l'Organisation. Il a également recommandé que tous les directeurs de programme et leur personnel fassent un usage plus systématique de l'information sur l'exécution des programmes lorsqu'ils ont des décisions à prendre.

52. Le CPC a étudié les deux volets du projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009. Il a recommandé à l'Assemblée générale de revoir le plan-cadre (premier volet) pour qu'il reflète plus fidèlement les objectifs à long terme de l'Organisation. En ce qui concerne le plan-programme biennal (deuxième volet), le CPC a fait des recommandations sur les programmes 26 et 27. Il a recommandé que le programme 19 (Droits de l'homme) soit soumis à la Troisième Commission pour examen et décision et que le sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) soit soumis à la Deuxième Commission pour examen et décision, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes », conformément au paragraphe 3 de la résolution 60/257 de l'Assemblée générale.

53. Le CPC s'est dit d'accord pour que le Bureau des services de contrôle interne continue de lui soumettre des évaluations thématiques et a choisi les thèmes des évaluations pour la période allant jusqu'en 2009. Il a fait plusieurs recommandations sur la question de la coordination au sujet du rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des

organismes des Nations Unies pour 2005-2006, et a notamment préconisé que le Conseil fasse rapport sur ce qui a été fait pour venir à bout des difficultés rencontrées par les organismes des Nations Unies dans la lutte contre la malnutrition et la faim.

54. Le Comité a également fait des recommandations en ce qui concerne le rapport du Secrétaire général sur le soutien apporté par les organismes des Nations Unies au NEPAD et pris note des principaux progrès accomplis dans ce domaine.

55. Conformément au paragraphe 25 de la résolution 59/275 de l'Assemblée générale, le CPC a tenu une réunion sur ses méthodes de travail et procédures, en prenant pour point de départ les conclusions et recommandations sur la question qu'il a adoptées de sa trente-huitième à sa quarante-quatrième session et les propositions que les délégations ont faites à ses quarante-cinquième et quarante-sixième sessions. La Présidente explique qu'après avoir examiné la question sous tous les angles, elle a présenté un document officieux qui a bénéficié d'un accord généralisé de la part du Comité (A/61/16, par. 439).

56. **M. Sach** (Contrôleur) présente le cadre stratégique proposé pour la période 2008-2009 (A/61/6 (Part one et Prog. 1 à 27), qui a été établi en application des résolutions 58/269 et 59/275 de l'Assemblée générale et conformément au règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). Le projet de cadre stratégique comprend le plan-cadre et le plan-programme biennal, qui compte 27 programmes. Il traduit en programmes et sous-programmes les directives des organes délibérants et forme la base des propositions budgétaires pour la période 2008-2009.

57. Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, qui a été dûment pris en compte lors de l'élaboration du projet de cadre stratégique, les États Membres ont réaffirmé l'importance d'un système multilatéral efficace et déclaré que la bonne gouvernance et l'état de droit aux échelons national et international étaient indispensables à une croissance économique soutenue, à un développement durable et à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Ils sont convenus de prendre des mesures concrètes pour continuer d'appliquer les textes adoptés à l'issue du Sommet du Millénaire et des autres conférences et

réunions au sommet des Nations Unies. Les priorités proposées pour la période 2008-2009 sont exposées au paragraphe 9 du document A/61/6 (Part one).

58. Le projet de cadre stratégique a déjà été examiné par les organes sectoriels, techniques et régionaux compétents. Toutefois, conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les programmes seront au besoin mis à jour pour tenir compte des décisions qui seront prises au niveau intergouvernemental une fois le cadre établi. Par ailleurs, chaque programme sera examiné en détail lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009. L'expérience acquise depuis l'introduction du cadre logique a été mise à profit lors de la formulation des propositions et la présentation de données sur les résultats obtenus a également contribué à une meilleure compréhension de ce dispositif.

59. Lors de ses débats, la Cinquième Commission doit par ailleurs examiner certains ajustements programmatiques à apporter au plan-programme biennal pour l'exercice 2006-2007 en ce qui concerne les programmes. Les révisions proposées, qui ont été étudiées par le CPC, concernent les programmes 7 (Affaires économiques et sociales), 11 (Environnement), 14 (Développement économique et social en Afrique) et 16 (Développement économique en Europe) et sont exposées dans le document A/61/125.

60. **M. Guerassev** (Bureau des services de contrôle interne) présente le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/61/64) qui, cette fois encore, est disponible sur papier et sous forme électronique. La version papier est concise au possible tandis que la version électronique est exhaustive et comporte plus de 1 200 liens hypertextes.

61. De manière générale, le Bureau des services de contrôle interne a constaté une amélioration appréciable des activités de suivi et d'établissement des rapports, tant sur le fond que du point de vue de la ponctualité, pendant l'exercice biennal 2004-2005; cette amélioration est en partie imputable aux formations intensives qu'il a dispensées. On trouve au premier chapitre du rapport un résumé des principaux résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies, et au deuxième une description des résultats de chaque

programme. Comme le CPC et l'Assemblée générale l'ont demandé, le rapport comporte aussi une section recensant, pour chaque programme, les difficultés, obstacles et objectifs non réalisés. La partie B du premier chapitre consiste en une brève analyse de l'exécution des produits et de l'utilisation des ressources, alors que le deuxième chapitre donne le taux d'exécution total pour chaque programme et sous-programme.

62. Le taux d'exécution des produits prescrits est passé de 84 % pour l'exercice biennal 2002-2003 à 90 %, ce qui représente le meilleur résultat jamais atteint par le Secrétariat. Il est donc clair que la planification a été plus réaliste et l'utilisation des ressources plus efficace pendant la période à l'examen. Les partenariats que le BSCI a noués avec la Division de la planification des programmes et du budget et le Département des affaires économiques et sociales ont largement contribué au succès des efforts visant à perfectionner le Système intégré de suivi (SIS). Plusieurs nouvelles fonctions du SIS ont permis d'améliorer la collecte, l'analyse et la présentation de données sur les résultats des programmes.

63. Le rapport du BSCI intitulé « Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale » (A/61/83) passe en revue les pratiques et capacités d'évaluation du Secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005. Il offre également un résumé des évaluations effectuées au Secrétariat et présente les principaux résultats de la métaévaluation d'un échantillon de rapports d'évaluation établis au cours de l'exercice biennal. Enfin, il propose des domaines qui pourraient faire l'objet d'évaluations, approfondies ou thématiques, pendant la période 2007-2009.

64. Dans ce rapport, le BSCI explique aussi en détail ses deux grandes conclusions. La première est qu'au Secrétariat les pratiques d'évaluation des programmes sont inégales. Certains départements ont du personnel et des ressources expressément consacrés à l'évaluation, tandis que d'autres ne procèdent qu'au cas par cas. L'absence de terminologie commune pour la définition des évaluations continue de poser problème. Le BSCI a bien entrepris d'éclaircir les termes utilisés en ce qui concerne les activités de suivi et les évaluations en publiant un glossaire en ligne et un manuel, mais des progrès s'imposent encore.

65. La seconde grande conclusion est que la capacité d'évaluation centrale est insuffisante et ne permet pas au BSCI de s'acquitter pleinement de son mandat. À cet égard, l'orateur appelle l'attention sur le paragraphe 24 du rapport et souligne qu'effectuer une évaluation approfondie tous les 27 ans n'est pas un moyen acceptable d'exécuter le mandat défini dans l'article 7.1 du document ST/SGB/2000/8. Comme la préparation d'évaluations approfondies et thématiques occupe presque entièrement les quatre fonctionnaires de la Section de l'évaluation, il ne reste que très peu de ressources pour les autres activités prescrites, comme le contrôle du respect des normes de qualité, l'adaptation et la diffusion de l'information relative aux évaluations et l'appui méthodologique.

66. Enfin, le Comité du programme et de la coordination a noté à sa quarante-sixième session que l'évaluation était une fonction d'une importance cruciale et que le rapport rendait bien compte, en détail, de la fréquence et de la qualité des évaluations pratiquées. Les capacités d'évaluation étant une des questions abordées dans le cadre de l'évaluation externe indépendante des systèmes d'audit, de contrôle et de gouvernance de l'Organisation, le représentant du BSCI attend avec intérêt les instructions de la Cinquième Commission sur les mesures à prendre pour renforcer ces capacités à tous les niveaux.

67. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer qu'en sa qualité de principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale en charge des questions de planification, de programmation et de coordination, le Comité du programme et de la coordination joue un rôle crucial dans la conception des programmes en s'assurant que le Secrétariat interprète correctement les textes portant autorisation des programmes et sous-programmes et en déterminant quelles modifications doivent être apportées aux programmes en application des décisions prises par les organes intergouvernementaux. Grâce à lui, les États Membres ont l'assurance que les objectifs et stratégies de l'Organisation correspondent bien aux priorités qu'ils ont fixées, ce qui aide l'Assemblée générale à s'acquitter de son rôle de contrôle.

68. La représentante de l'Afrique du Sud approuve sans réserve les recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination et félicite le BSCI des améliorations qu'il a apportées à la présentation du rapport sur l'exécution des

programmes. Le Groupe des 77 et la Chine compte bien que les directeurs de programme n'épargneront aucun effort pour améliorer le taux d'exécution des programmes et que ceux qui obtiendraient systématiquement des résultats insatisfaisants en seront tenus responsables.

69. À sa quarante-sixième session, le Comité du programme et de la coordination a examiné le projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009. Il convient de le féliciter d'avoir révisé le projet de plan-programme biennal dans les délais impartis. Toutefois, puisque le plan-cadre n'est pas pleinement conforme aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale étant donné qu'il ne reflète pas fidèlement les objectifs à long terme de l'Organisation, le Secrétariat devrait le revoir et le soumettre de nouveau aux États Membres pour examen. En attendant, il serait prudent d'approuver les priorités fixées pour l'exercice 2008-2009 afin d'éviter tout retard dans l'établissement du prochain budget-programme. À l'avenir, les directeurs de programme devraient jouer un rôle plus actif dans l'élaboration du plan-cadre, sous la supervision du Cabinet du Secrétaire général.

70. Le Comité a procédé à un examen utile et détaillé des questions de coordination à partir du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et de ceux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le Conseil joue un rôle crucial au niveau de la coordination des activités des organismes des Nations Unies et du renforcement de leur efficacité. Il devrait s'efforcer d'améliorer l'application du programme pour le développement en continuant de coordonner les mesures de lutte contre la faim et la pauvreté prises par tous les organismes des Nations Unies et en faisant rapport sur les progrès accomplis. Il doit également continuer de s'assurer que le soutien apporté par le système des Nations Unies au NEPAD est bien coordonné, dans la mesure où il s'agit d'une priorité de l'Organisation. Le Groupe approuve donc la recommandation tendant à ce que la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique soient renforcés et puissent ainsi coordonner les contributions des organismes des Nations Unies au NEPAD et faciliter la mise en œuvre de cette initiative aux niveaux régional et mondial. Le Groupe partage également les vues du Comité sur l'importance des évaluations thématiques du BSCI.

71. Le Groupe des 77 et la Chine apprécient les efforts que le Comité a déployés pour respecter les dispositions de la résolution 60/257 de l'Assemblée générale et se félicitent qu'il s'y soit pleinement conformé, de même qu'aux dispositions de la résolution 59/275. En sa qualité d'organe intergouvernemental, le Comité a et se réserve le droit d'améliorer ses méthodes de travail de quelque manière qu'il le juge nécessaire et le Groupe se félicite donc que le texte du Président ait remporté une large adhésion. Cet accord est de bon augure pour la suite des débats sur la question, qui devrait être maintenue à l'ordre du jour.

72. Les organes intergouvernementaux et organes d'experts doivent absolument recevoir à l'avance la documentation pertinente. Il est compréhensible que les circonstances exceptionnelles dans lesquelles la soixantième session de l'Assemblée générale s'est déroulée ait retardé la parution des rapports mais la règle des six semaines doit être respectée et le Secrétariat devra veiller à ce que les documents de la quarante-septième session du Comité du programme et de la coordination paraissent bien à l'avance. Enfin, les États Membres sont invités à participer aux consultations officieuses dans un esprit constructif. Il est inutile d'aborder des points controversés au sujet desquels il n'y aura pas de consensus.

73. **M. Pyysalo** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, pays en voie d'adhésion, de la Croatie, de l'ex-République de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, et de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que de l'Islande, de Moldova, de la Norvège et de l'Ukraine, souligne à quel point il importe que le Secrétariat dispose d'une analyse complète et détaillée du cadre stratégique, pour pouvoir fixer les priorités et décider des moyens de les mettre en œuvre. Des efforts doivent donc être déployés pour que de meilleurs rapports soient produits.

74. Le Comité du programme et de la coordination joue un rôle important dans l'établissement du budget. En attendant la réforme des procédures budgétaires, il devrait évaluer la phase de planification sur la base des indicateurs de résultats et des réalisations escomptées pertinents. Le Comité doit améliorer ses méthodes de travail pour pouvoir répondre plus efficacement aux besoins de l'Organisation telle qu'elle est actuellement

structurée, conformément aux demandes répétées de l'Assemblée générale et à la décision que le Comité lui-même a prise à sa quarante-quatrième session.

75. L'Union européenne accueille avec satisfaction le rapport du Comité du programme et de la coordination et en apprécie la teneur. Toutefois, un certain nombre de questions ayant trait aux méthodes de travail du Comité devront être abordées à la quarante-septième session. Certaines pourraient être étudiées quand l'Assemblée générale examinera les procédures budgétaires à sa soixante-deuxième session. L'Union réaffirme son intention de parvenir à un accord sur ces questions.

76. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne le plan-cadre figurant dans la première partie du rapport du Secrétaire général [A/61/6 (Part one)]. Par ailleurs, le programme 19 (Droits de l'homme) et le sous-programme 1 (Appui au Conseil économique et social et coordination) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) doivent encore être arrêtés définitivement. Il faut espérer que les vues des experts compétents seront prises en compte lors de l'examen de ces points.

77. **M. Torrington** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, approuve les recommandations du Comité du programme et de la coordination et lui sait gré des efforts qu'il a faits pour tenir compte des intérêts de tous les États Membres. Il le félicite également du succès de ses débats sur le projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 et du rôle qu'il joue en ce qui concerne la coordination des activités dans plusieurs domaines, notamment le soutien apporté au NEPAD à l'échelle du système et la lutte contre la faim et la pauvreté. Enfin, pour ce qui est de l'amélioration des méthodes de travail, il se réjouit que le Président ait présenté un texte ayant remporté l'accord général et l'appui des membres du Comité. La délégation guyanienne est déterminée à faire avancer le débat sur la base de ce texte.

La séance est levée à 13 heures.